

Crisnée, le 14 septembre 2021

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui se tiendra

Le mercredi 22 septembre 2021 à 18h30 en présentiel

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 14 juillet 2021
2. ENODIA - Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 – Ordre du jour
3. Budget de la Zone de Police – Exercice 2021
4. Règlement communal relatif à la location de vélos à assistance électrique communaux
5. Redevance pour la location des vélos à assistance électrique.
6. Marché public de Travaux du Budget Extraordinaire - PIC 2019-2021 - Réfection de la rue Michel Massonet – Conditions et du mode de passation.
7. Subside communal exceptionnel de soutien à destination des clubs sportifs de l'entité pour l'année 2021 suite à la crise sanitaire Covid 19
8. Acquisition de parcelles cadastrées Crisnée 1ère division section A 263 P, 297 E et 263 N
9. Questions/Communications

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 8 janvier 2013 :

« Article 10 - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »

La Directrice Générale ff,



Le Bourgmestre,

